

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 16 janvier 2024 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Audrey Lussier, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Benoit Gaudette, directeur incendie
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures quarante-six (19h46), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2024-01-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 15 janvier 2024
 - 4.2 Dépôt – liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$
 - 4.3 Indexation élus et personnel de la Régie
 - 4.4 Rémunération des premiers répondants citoyens
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 ADMQ – Cotisation annuelle 2024 - Renouvellement
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 6.1 Budget : Achat cagoule
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
 - 11.1 Rapport mensuel – décembre 2023
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2024-01-2

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 et d'en autoriser les signatures.

2024-01-3

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 15 JANVIER 2024

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 15 janvier 2024.

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000\$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000\$

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ pour l'année 2023.

Comme stipulé à l'article 961.4 (2) du code municipal, cette liste sera diffusée sur les sites internet des municipalités membres.

2024-01-4

INDEXATION ÉLUS ET PERSONNEL DE LA RÉGIE

Considérant les Conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains qui prévoit à l'article 16.05 une indexation annuelle de tous les salaires selon l'IPC;

Considérant le règlement 2016-02.V2018 portant sur le traitement des élus qui prévoit à l'article 3 une indexation annuelle, et ce, conformément aux modalités prévues aux articles 24.1 et suivants de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Considérant le contrat de travail de la secrétaire-trésorière qui prévoit aussi une indexation annuelle;

Considérant la tendance des augmentations dans le marché et au coût de la vie, dont le conseil prend considération;

Considérant que l'IPC a un taux de 3.1% au Canada et 3.6% au Québec pour la période de novembre 2022 à novembre 2023;

Considérant que suite à l'indexation décrétée par le conseil, l'*Annexe B* sera mise à jour et jointe en annexe des Conditions de travail des pompiers volontaire et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de décréter un taux d'indexation de 4% consenti pour l'augmentation des rémunérations accordées à l'ensemble des employés pour l'exercice financier 2024, lequel est rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

2024-01-5

RÉMUNÉRATION DES PREMIERS RÉPONDANTS CITOYENS

Considérant que les municipalités membres de la Régie ont offert à leurs citoyens d'être formé premiers répondants et que des modalités et fonctionnement doivent être établis concernant les coûts de formation et sur leurs rémunérations pour la refacturation aux municipalités;

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de demander aux municipalités membres de donner leur accord pour la refacturation selon les modalités suivantes :

- ☞ Les coûts de formation selon la dépense;
- ☞ Le taux horaire de 25.19 \$/heure plus 20% de charges sociales pour un minimum de 3 heures. Le taux est indexé selon l'indice des prix à la consommation du mois de novembre de l'année précédente sur une variation de 12 mois. Ce taux ne pourra pas être négatif.
- ☞ Les premiers répondants seront sous contrat annuel.

2024-01-6

ADMQ – COTISATION ANNUELLE 2024 - RENOUELEMENT

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024 d'Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière au montant de 495 \$ plus les taxes applicables et de renouveler la prime d'assurance juridique et programme d'aide aux membres pour l'année 2024 au montant de 485\$ taxes comprises.

2024-01-7

BUDGET : ACHAT CAGOULE

Considérant la demande concernant les besoins en équipement;

Considérant que l'achat demandé, avant les taxes applicables, est le suivant soit l'acquisition de :

- 20 cagoules, pour la somme de 1 260\$

En conséquence, il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'approuver l'achat mentionné à la présente résolution selon la soumission SC220017964 de Boivin et Gauvin en date du 16 janvier 2024.

INFORMATION DU DIRECTEUR

Aucun point

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

PROJET EN COURS

Le directeur incendie mentionne que pour le début de l'année, les projets non complétés seront priorisés avant tout nouveau projet ou même achat majeur. Ce dernier fait un survol des projets en cours.

DEMANDE AUTORISATION D’AFFICHER LES PLAQUES

Le directeur dépose une demande d'affichage à l'intérieur des casernes, en haut des cases de pompiers. Les administrateurs suggèrent de proposer à l'ensemble des pompiers la possibilité d'acquérir les plaques avant de rendre leur décision. **À suivre.**

INCENDIE

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL – DÉCEMBRE 2023

Le directeur dépose le rapport mensuel du mois de décembre 2023 concernant les interventions du service incendie et fait un retour sur celles-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

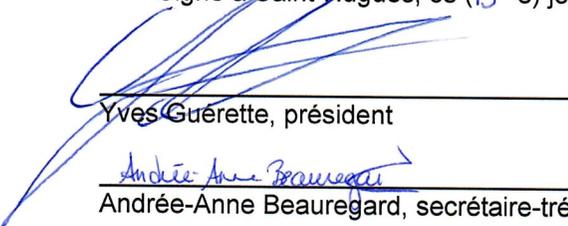
2024-01-8

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures douze (20h12), il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (13) e) jour de février 2024.


Yves Guérette, président


Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière